



66^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de PRO-VEYTAUX



**Mardi - 28 septembre 2021
Salle de Gym de Veytaux**

La population Veytausienne, les membres du comité et membres de Pro Veytaux, ainsi que les instances politiques de la région, sont invités à cette assemblée.



PROCÈS-VERBAL - 28 septembre 2021

Table des matières

1.	Ordre du jour	4
2.	La liste des présences	4
3.	Procès-verbal de la 65 ^{ème} assemblée générale du 11 avril 2019.....	4
4.	Rapport du président.....	4
5.	Rapport du caissier pour 2019	6
6.	Rapport des vérificateurs des comptes pour 2019.....	6
7.	Rapport du caissier pour 2020	6
8.	Rapport des vérificateurs des comptes pour 2020	6
9.	Discussion, approbation des rapports et décharge au comité.....	6
10.	Nomination des vérificateurs des comptes	7
11.	Fixation de la cotisation annuelle et budget 2020-2021	8
12.	Reconduction du comité 2019-2020-2021	9
13.	Divers et propositions individuelles	9



66^{ème} Assemblée Générale de PRO VEYTAUX

Salle de Gym de Veytaux

Le Président ouvre la 66^{ème} assemblée générale à 19h07.

Au nom du comité, il souhaite la bienvenue à toutes et à tous et il remercie les personnes qui se trouvent dans cette salle pour assister à nos débats.

Il salue particulièrement les personnes suivantes :

- M. **Pascal Ruch**, Président du conseil communal, Veytaux
- M. **Arnaud Rey-Lescure**, municipal, Veytaux
- M. **Philippe Andler**, délégué municipal et membre du comité

Mesdames et Messieurs les invités en leur titre et fonction :

- Mme **Aline Sandmeyer**, Présidente de la FSG Veytaux-Chillon

Le Président tient à excuser les personnes suivantes, retenues par d'autres obligations :

- Mme la Syndique et Députée **Christine Chevalley**



PROCÈS-VERBAL - 28 septembre 2021

1) **Ordre du jour**

L'ordre du jour est statutaire. Le Président demande s'il y a une adjonction ou une modification à y apporter. Ce n'est pas le cas il passe au point 2 de l'ordre du jour.

2) **La liste de présence**

Le Président prie chaque personne présente de bien vouloir signer la feuille des présences.

3) **Procès-verbal de la 65^{ème} Assemblée générale du 11 avril 2019**

Un exemplaire de ce PV est mis à votre disposition sur les chaises. Le Président part du principe que toutes et tous ont pu en prendre connaissance et, s'il n'y a pas de remarque, on peut l'adopter et passer au vote. Le PV est accepté à l'unanimité, avec les remerciements d'usage à son auteur.

4) **Rapport du président**

Ces deux dernières années, depuis la dernière assemblée générale en 2019 ont été très particulière. Un élément inattendu a bouleversé nos vies, nos habitudes, notre manière de communiquer, de travailler, de nous retrouver et de nous divertir.

Avec l'ensemble de son comité, Pro Veytaux a malgré tout essayé d'apporter et de maintenir une lueur dans cette morosité, avec des éléments comme la braisnée qui est planifiée à fin octobre. Donc celle-ci est maintenue en extérieur. Vous aurez des châtaignes ramassées à notre châtaigneraie.

Je tiens à vous préciser que pour le traditionnel marché du samedi, nous avons laissé la place au Bon Berger, afin de lui apporter un soutien. Donc je pense que cela se passe très bien sur la place du village, je vous conseille de goûter ses plats, je peux vous dire qu'ils sortent de l'ordinaire et ils sont très bons.

Donc si nous avons pu garder le cap, c'est surtout grâce à tous nos fidèles membres et je profite de les remercier pour leurs versements de cotisations. Remerciements également pour le soutien de notre Municipalité, du greffe, de l'équipe de la voirie et surtout des habitants de notre village, de par leur présence. Car lorsque nous avons pu organiser un événement, vous avez répondu présent.

Je remercie la taxe de séjour qui, malgré la situation, nous apporte un soutien financier.



PROCÈS-VERBAL - 28 septembre 2021

Pour la fin de l'année, nous allons mettre en place le Noël des Aînés, malgré les contraintes dues au Covid : le Pass ou un test négatif fait dans les 72 heures. Je ne sais pas si l'OFSP va décider de changer encore quelque chose d'ici fin novembre. Car M. Berset semblait un peu nous bercer d'illusion par rapport à ces décisions, à savoir si nous aurions besoin d'un Pass Covid ou non. Mais en tout cas sachez qu'en ce qui nous concerne, vous en aurez besoin pour venir au repas de Noël de Pro Veytaux.

Pour 2022, nous espérons mener une vie normale, alors veuillez à consulter le journal le Veytausien, ainsi que notre page internet peaufinée par notre membre Pascal Mason.

Précédemment, j'ai mentionné le Greffe, car Pro Veytaux remercie sans retenue le travail effectué par sa secrétaire municipale, Mme Bernadette Menetrey, qui nous quittera à la fin de ce mois. Nous lui souhaitons une belle et heureuse nouvelle vie et espérons la revoir souvent parmi nous.

Pro Veytaux a organisé cette année un concours photo, événement inédit pour nous, mais à refaire les prochaines années. Et nous allons enfin remettre les prix aux heureux gagnants, à savoir :

Pour le 1^{er} prix, il est attribué à Mme **Céline Imhoff**. Elle reçoit le livre « Histoire de Veytaux » écrit par Olivier Gaillard

Le 2^{ème} prix est quant à lui décerné à M. **Clément Beguelin** et reçoit donc un bon de CHF 50.00 à la FNAC.

Et pour terminer, le 3^{ème} prix il est attribué à M. **David Imhoff**, avec un bon de CHF 30.00 à faire valoir au restaurant l'Harmonie à Clarens.

Nous remettons les prix à Aline Sandmeyer, qui les distribuera aux gagnants. Je vous en remercie infiniment. Bravo à tous et à toutes, les photos sont consultables sur notre site. A refaire.

Avant de continuer avec l'ordre du jour, je voulais encore ajouter que je serai heureux de vous revoir bientôt et que ces deux dernières années ne soient qu'un mauvais souvenir. Mais une chose est sûre : longue vie à Pro Veytaux !
Je vous remercie.



PROCÈS-VERBAL - 28 septembre 2021

5) **Rapport du caissier 2019**

Nous allons passer au rapport du caissier. Etant donné que nous n'avons pas eu d'assemblée en 2020, nous allons avoir les rapports de 2019 et 2020 ensemble. Nous allons d'abord écouter le rapport de l'année 2019 et ensuite cela sera au tour des vérificateurs des comptes de nous faire leur rapport. Par la suite, nous reviendrons vers le caissier pour l'année 2020 et nous finirons ainsi avec les vérificateurs pour 2020. Le rapport est mis en pièce jointe.

6) **Rapport des vérificateurs des comptes pour 2019**

Le rapport est mis en pièce jointe

7) **Rapport du caissier pour 2020**

Le rapport est mis en pièce jointe

8) **Rapport des vérificateurs des compte pour 2020**

Le rapport est mis en pièce jointe

9) **Discussions, approbation des rapports et décharge au comité**

Question de M. Dominique Panissod :

Pour la cotisation on voit une légère baisse. Elle serait due à quoi ?

Réponse du caissier :

Cotisations de 2018 : CHF 4'800.00

Cotisations de 2019 : CHF 4'220.00

Cotisations de 2020 : CHF 2'020.00

La baisse est plus importante en 2020, il n'y a pas vraiment d'explication.

Question de M. Dominique Panissod :

Est-ce qu'une relance devrait être faite.

Réponse du caissier : On ne pense pas que ce soit les gens qui s'éloignent de Veytaux, faut aussi dire que ces dernières années nous n'étions pas beaucoup présents. Nous n'avons non plus pas demandé les cotisations aux sociétés locales cela peut représenter environ CHF 500.00

Question dans le public :

A combien se montent les cotisations des sociétés ?

Réponse du caissier : CHF 500.00 environ



PROCÈS-VERBAL - 28 septembre 2021

Complément d'info du président : Nous n'avons pas demandé les cotisations aux sociétés dues à la situation sanitaire.

Question de Lynn Dardenne : il y a eu un vol ?

Réponse du Président : pendant la fête au village il y a eu un vol dans un caveau et les assurances ne couvrent pas ce larcin. Les voleurs ont été appréhendés et l'affaire a été classée sans suite. (*Les cigares ont été fumés*) Pro Veytaux a payé un dédommagement conséquent.

Je remercie notre caissier pour son travail effectué très minutieusement.

La parole est donnée à Aline Sandmeyer vérificatrice des comptes.

Aline Sandmeyer nous fait une remarque au point 4 ; pièce justificative. Nous avons fait part au caissier qu'une pièce justificative manquait et que cela n'était pas acceptable.

De ce fait un document sera créé et chaque ticket devra être agrafé à cette feuille. Sans cela, aucun remboursement ne sera accordé.

John remercie Aline Sandmeyer, ainsi que Blaise Chappuis, pour le travail effectué par notre caissier.

Pour les comptes 2019-2020, John Grandchamp demande à l'assemblée d'accepter les comptes 2019 et 2020 tels que présentés et d'en donner décharge au caissier, M. Béat Grand, ainsi qu'à son comité.

Il le remercie et le félicite pour son excellent travail.

Réponse de l'assemblée :

Les rapports sont acceptés par toute l'assemblée.

10) **Nomination des vérificateurs des comptes pour 2022**

1^{ère} vérificatrice : Aline Sandmeyer se propose de continuer

2^{ème} vérificateur : Farouk Abdullah se propose.

L'assemblée accepte à l'unanimité.



PROCÈS-VERBAL - 28 septembre 2021

11) **Fixation des cotisations ainsi que son budget 2022**

Nous allons bien entendu prendre la remarque de M. Panissod pour relancer les cotisations, que nous avons laissé aller ces deux dernières années.

Question de John Grandchamp :

Etes-vous d'accord de laisser les cotisations à CHF 20.00 pour les habitants ?

Réponse de l'assemblée : OUI, à l'unanimité

Question de John Grandchamp :

Etes-vous d'accord pour laisser les cotisations à CHF 50.00 pour les sociétés locales ?

- **Aline Sandmeyer prend la parole :** Du fait que les sociétés n'empruntent plus de matériel à Pro Veytaux est-il nécessaire de maintenir ces cotisations.

- **Béat Grand répond :** Nous devrions les suspendre pour le moment. Vu que les sociétés n'empruntent plus de matériel, est-il nécessaire de les demander ?

- **Philippe Andler prend la parole :** les cotisations des sociétés se monte à environ CHF 500.00. Pour les habitants, le montant est d'environ CHF 4'000.00. Mais pour l'année 2021, les cotisations sont descendues à près de CHF 2'000.00.

Nous devrions plutôt se poser la question : Pourquoi cette baisse ?

Pour l'année 2022, les cotisations demeureront inchangées soit :

- CHF 20.00 par membre et
- CHF 50.00 pour les sociétés.

Elles ont été envoyées dans le mois de septembre 2021.

Question de John Grandchamp :

Êtes-vous d'accord de suspendre les cotisations pour les sociétés jusqu'à notre prochaine assemblée générale en 2022 ?

Réponse de l'assemblée :

- 12 personnes sont pour le maintien des cotisations
- 1 personne s'abstient.



PROCÈS-VERBAL - 28 septembre 2021

12) **Reconduction du comité pour 2022**

<u>Le Président :</u>	John Grandchamp	reste
<u>Le Vice-Président :</u>	Philippe Andler	reste
<u>La Secrétaire :</u>	Marlène Cailler	reste
<u>Le Caissier :</u>	Béat Grand	démissionne
<u>Election d'un nouveau Caissier :</u>	Marco Strebel	accepte
<u>L'Intendant matériel :</u>	Stephan Bollinger	reste
<u>Responsable boissons/nourriture (F&B) :</u>	Maxim Meili	reste
<u>Ambassadeur de Pro-Veytaux :</u>	Pierre-Louis Henchoz	reste

Membres actifs :

Chantal Teklits,
Rosita Opizzi,
Svetlana Borisova,
Lynn Dardenne,
Khrissy Clément,
Pascal Ruch,
Michel Wicht,
Cyril Teklits,
Antonio Di Pierri Santo
Guillaume Fayet
Pascal Mason

Monsieur Rey Lescure nous dit quelques mots d'encouragement et nous remercie pour le travail effectué. Il espère une reprise des festivités.

13) **Divers et propositions individuelles :**

Question d'Aline Sandmeyer :

A propos de l'envoi des cotisations aux habitants : Recevoir un courrier avec une enveloppe blanche, en ce qui me concerne, elle part à la corbeille. Cela n'est pas judicieux. Affaire à suivre.



PROCÈS-VERBAL - 28 septembre 2021

Question dans le public :

On nous demande où en est la fusion des deux communes ?

Réponse d'Arnaud Rey Lescure : Cela suit son cours.

Question de Pierre Louis Henchoz:

Le samedi il y avait un service pour boire un apéro, il ne se fait plus pourquoi ?

Réponse : Le bon berger n'a pas le droit de vendre en direct il n'a pas la patente et Pro-Veytaux a fait une pause, car il n'est pas facile d'assurer tous les samedis.

Question d'Aline Sandmeyer :

Elle nous informe que cela demande du monde pour un tout petit bénéfice. Cela en vaut-il la peine ?

Réponse de John Grandchamp : Nous allons nous réunir pour en discuter.

Jean-François Pilet : nous remercie pour la tenue du bar pour les écharpes blanches.

John lève la séance. Il est 20h15

Le Vice-Président
Philippe Andler

La Secrétaire
Marlène Cailler

Ceci est rajouté hors séance pour expliquer la signature de monsieur le vice-Président Philippe Andler au lieu du Président monsieur John Grandchamp.

Notre estimé président étant décédé lors de l'écriture du Procès-Verbal.